

**Pour information
Ordre du jour du Comité Syndical
du 05 juillet 2023**

aux membres des Conseils Municipaux

Madame, Monsieur,

En application de l'article 13 du règlement intérieur du Comité Syndical, acté le 12 janvier 2021, le Comité Syndical du 28 juin 2023 n'a pas pu délibérer, le quorum (15 délégués présents) n'était pas atteint (10 délégués présents).

En vertu du C.G.C.T., le Comité Syndical se réunira à nouveau le :

**Mercredi 05 juillet 2023
à 11h
Salle du Conseil Municipal à Montgermont**

Montgermont, le 29 juin 2023

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

ORDRE DU JOUR

I. Compétence « P.A.E et Gestion Administrative Générale »

- Mise en œuvre des Lignes Directrices de Gestion (LDG).
- Décision Modificative n°01-2023.

II. Compétence « Enseignement Culturel »

- Suppression du poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe, spécialité formation musicale, à temps non complet 16h/ 20h à compter du 01.09.2023.
- Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, spécialité formation musicale, à temps non complet 5h/20h à compter du 01.09.2023.
- Tableau des effectifs à compter du 01.09.2023.
- Temps d'activités périscolaires: convention type de partenariat entre l'école de musique et de danse « Accordances – Syrenor » et les communes du Syrenor.
- Convention type de partenariat entre le Syrenor et les communes hors Syrenor bénéficiant d'actions dans le cadre de « Musiques en Ille et Vilaine ».

III. Compétence « Action Sociale »

- Décision Modificative n°01-2023.
- Période des vacances scolaires 2023-2024 : modulation de la capacité d'accueil des quatre établissements d'accueil du jeune enfant du Syrenor.
- Convention d'objectifs et de financement : prestation de service « Relais Petite enfance » entre la C.A.F.35 et le Syrenor.
- Suppression d'un poste d'éducateur de jeunes enfants à temps non complet 28h/35h à compter du 01.09.2023 et création d'un poste d'éducateur de jeunes enfants à temps complet à compter du 01.09.2023.
- Suppression d'un poste d'assistant Socio-Educatif à temps non complet 28h/35h à compter du 01.09.2023 et création d'un poste d'assistant Socio-Educatif à temps complet à compter du 01.09.2023.
- Création d'un poste non permanent : rédacteur principal de 2^{ème} classe
- Tableau des effectifs à compter du 01.09.2023.

**Le Président,
Laurent PRIZÉ.**



Syrenor
MONTGERMONT